



Conseil suite séparation de ma conjointe avec son ex

Par **GIRAULT**, le **06/04/2009** à **21:25**

Bonjour, nous sommes une famille recomposée avec 2 enfants issu d'une précédente union de ma conjointe. Suite à leur séparation ils étaient d'accord pour que ma femme emmène les enfants le mardi soir et elle les récupère le mercredi soir (il ne se déplace pas) et il les prennaient le week end (tous) mais depuis il ne les prend que tout les 15 jours en plus des jours de la semaine pretextant les entrainements de foot de l'ainé dans sa ville où il l'a inscrit sans l'accord de la mère... je précise qu'il ne paie absolument rien pour les enfants (ni vêtements, ni pension, ni cantine... absolument rien...) et de plus il se permet de négliger l'éducation que nous donnons aux enfants (ex : les siestes prolongées pour être tranquille lui et lorsqu'il nous les ramène c'est impossible de les faire dormir le soir et il n'a pour seule réponse que de dire "met leur une fessée!!!"... et plus maintenant il nous les ramène le dimanche soir à pas d'heure ! je me retiens assez souvent mais un jour... que faire pour cette situation j'accepte toute l'aide possible merci de me répondre ??????

Par **Marion2**, le **06/04/2009** à **21:58**

Bonsoir, Vous parlez de votre conjointe, vous êtes mariés ? Je suppose que votre conjointe ou amie n'était pas mariée avec le père des enfants. Est-ce que le Juge aux Affaires Familiales a été saisi par la maman afin que soient fixés un droit de garde et un droit de visite et d'hébergement pour le père, et le montant d'une pension alimentaire ??? Le père a-t-il reconnu les enfants ? Si le père a reconnu les enfants, il faut que votre compagne saisisse en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance. Si pas de mariage entre les parents, un avocat n'est pas

nécessaire.rnrnBon courage.

Par **GIRAULT**, le **07/04/2009** à **10:01**

LAURE, merci de vos informations. ils n'étaient pas mariés et il a reconnu les enfants... c bien dommage (il ne les mérite pas)!!! nous allons contacter le juge des affaires familiales merci de votre aide